

les cahiers d'acteurs

Le contenu du cahier d'acteurs n'engage que ses auteurs et non la Commission du débat public



Le cahier d'acteurs est édité par la

endp

Commission particulière
du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse

Contribution:

CHAMBRE DE
COMMERCE ET
D'INDUSTRIE



CASTRES-MAZAMET



Chambre de commerce et d'industrie de Castres-Mazamet

CCI Castres-Mazamet
40 allées Maréchal Juin
BP 217
81100 Castres cedex
standard : 05 63 51 46 46
fax : 05 63 51 46 06
d.astruc@castres-mazamet.cci.fr
www.castres-mazamet.cci.fr

Les milieux économiques du département du Tarn – dont ceux de l'arrondissement du Tarn – ont toujours affirmé leur attachement à la création d'infrastructures permettant l'amélioration des échanges de personnes et de marchandises.

Le projet de contournement autoroutier de Toulouse constitue une opportunité pour la région Midi-Pyrénées, et plus encore pour les principaux départements en termes de population et d'activité économique que sont l'Aveyron et le Tarn, dès lors que l'hypothèse du « tracé est » sera retenue.

Pour parfaire l'impact de cette infrastructure, le « tracé sud » mérite d'être promu simultanément.



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet s'est fortement impliquée avec ses partenaires pour qu'à l'occasion de ce débat public les chefs d'entreprises s'expriment pour faire entendre leurs légitimes attentes en matière d'infrastructures routières.

Ils demandent d'abord la finalisation de liaison autoroutière Castres-Toulouse, puis la réalisation du contournement « Est et Sud » de Toulouse.

Michel MAUREL,
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Castres-Mazamet



> *L'expression d'une volonté unanime*

Réunis en assemblée générale le 29 octobre 2007, les membres de la CCI de Castres-Mazamet

>>> **Prennent acte** de la volonté de l'Etat de soumettre dans le cadre d'un débat public le projet de grand contournement de Toulouse sans toutefois en fixer l'échéance,

>>> **Considèrent** que cette voie pourrait constituer un vecteur d'aménagement du territoire infrarégional,

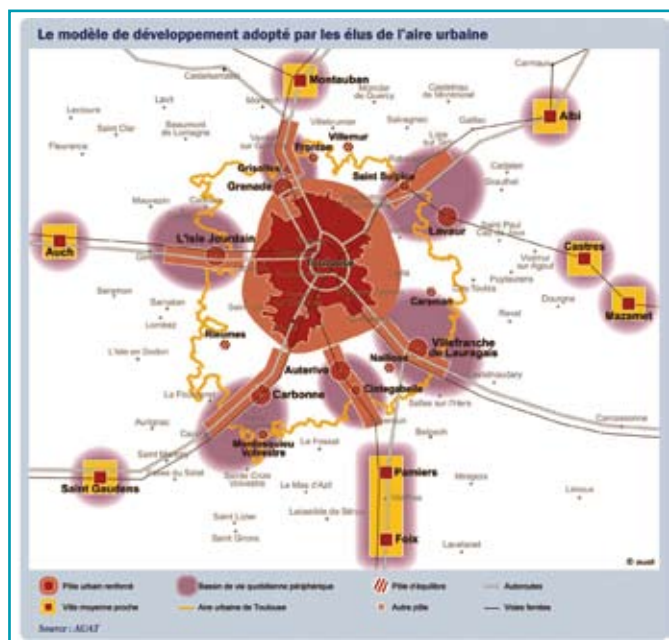
>>> **Se déclarent** favorables à la réalisation de ce type d'infrastructure à l'est de l'agglomération toulousaine drainant ainsi les départements du Tarn et de l'Aveyron comptant parmi les plus importants de la région Midi-Pyrénées hors Haute-Garonne en termes de population, nombre d'entreprises et bases de taxe professionnelle,

>>> **Souhaitent** pour obtenir un contournement optimal que le maître d'ouvrage se prononce pour la réalisation concomitante du tracé dit « sud » permettant une liaison entre des infrastructures à caractère autoroutier intéressant les départements de l'Ariège avec l'A 20 et des Hautes Pyrénées avec l'A 64

>>> **Estiment** par ailleurs que ce choix serait de nature à créer un axe nord sud A 75 – A 68 et A 20 de dimension européenne pouvant être une alternative crédible aux échanges avec l'Espagne en général et à Barcelone et la Catalogne en particulier,

>>> **Demandent** enfin à ce que le projet du contournement de Toulouse n'ait aucun impact sur la réalisation de Castres-Verfeil à caractère autoroutier pour 2013 telle qu'annoncée par l'Etat dans le cadre d'une concession, certains tronçons étant terminés (rocade de Soual), en cours (contournement de Puylaurens) ou prévus (tracé Castres – Soual).

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée.



> Le tracé « Est + Sud », le choix optimal pour l'arrondissement de Castres, territoire

>> Résolument impliqué dans la démarche métropolitaine :

La partie ouest de l'arrondissement de Castres, Lavour Saint-Sulpice Graulhet, est déjà directement concernée par développement de l'agglomération toulousaine.

La situation actuelle et les prévisions de développement de trafic démontrent la nécessité de prévoir une amélioration du trafic qui rend la réalisation de nouvelles infrastructures incontournable.

Le tracé « Est + Sud » répond à cet enjeu.

L'agglomération de Castres-Mazamet, la plus importante de la région Midi-Pyrénées, est un des pôles d'équilibre sur lequel Toulouse doit pouvoir s'appuyer pour poursuivre son développement.

Seul un développement simultané de l'agglomération toulousaine et des villes moyennes sera de nature à bénéficier à la région Midi-Pyrénées.

Concernant l'essentiel des pôles d'équilibres, le tracé « Est + Sud » répond à cet enjeu .

>> Attractif

Les acteurs locaux ont créé les conditions du développement économique et social, en mettant en œuvre des politiques ambitieuses en matière d'équipements publics, de zones d'activité, de services aux personnes et aux entreprises. Le secteur privé a également engagé des programmes conséquents d'investissement qui pourraient être encore accrus.

Après la réalisation de la liaison autoroutière avec Toulouse, la proximité géographique du contournement autoroutier constituera un atout supplémentaire en matière de développement économique, en optimisant les investissements publics et privés déjà réalisés.

Le tracé « Est + Sud » confortera une politique de développement durable.

>> Équilibré

L'arrondissement de Castres a toujours été le siège d'une activité économique intense.

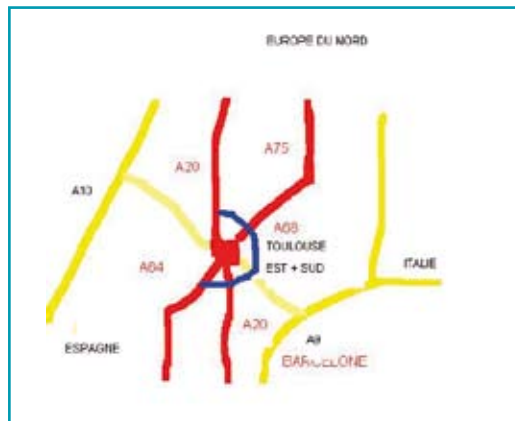
Espace rural à forte densité industrielle, l'arrondissement concilie de nombreuses activités traditionnelles et des secteurs de pointe (chimie, mécanique, informatique, technologies de traitement de l'information,..).

Acteur dans les pôles de compétitivité de la région et plus particulièrement dans pôle cancer-bio-santé, le territoire a déployé un projet de développement harmonieux qui demande des moyens de communication modernes, tant pour son agglomération que pour les territoires et pays qui la jouxtent.

L'arrondissement de Castres est un territoire qui saura optimiser économiquement et socialement la réalisation d'un contournement autoroutier de Toulouse par l' « Est + Sud »

> *Le contournement autoroutier de Toulouse* « Est + Sud » :

>> **Une opportunité pour créer un nouvel axe nord-sud** de dimension européenne resituant Toulouse et la Région Midi-Pyrénées au cœur de flux intra-européens qui doivent trouver une alternative au développement des trafics de l'A9 et l'A10,



>> **Une opportunité pour la Région Midi-Pyrénées**, cette infrastructure de communication étant la seule à pouvoir relier les autoroutes A62 et A20 au nord, A68 au nord-est, A61 à l'est, A66 et A64 au sud, en cohérence avec le développement d'autres modes de transport - aérien et ferroviaire notamment – qui imposeront à terme la réalisation d'équipements qui devraient se situer à proximité de cette nouvelle voie, en cohérence avec les principales données socio-économiques et la représentativité des territoires qui la compose.

>> **Une opportunité pour l'agglomération toulousaine** qui doit anticiper le développement de ses flux d'échanges et éloignant des flux de transit,

>> **Une opportunité pour le département du Tarn** dont l'accessibilité sera améliorée, et l'attractivité renforcée.